

AUTORISATION DE DROIT A L’IMAGE

NOM DU CLUB : N° d’affiliation 091

* **Autorise** l’équipe organisatrice des manifestations sportives de la Ligue de Karaté de l’Essonne à prendre en photo les compétiteurs qui auront préalablement donné leur autorisation de Droit à l’image auprès du Club.
* **Autorise** la Ligue à utiliser ces photos pour toutes les publications locales, régionales et site Internet de la Ligue sans limitation de durée, selon la loi du 06 janvier 1978 modifiée.

Fait à………………………………….. Le…………………………..

# Signature

**Du Président de l’Association Sportive**

# Autorisation à joindre avec la feuille d’engagement de chaque manifestation sportive